

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

VILLE
de
MARCOING



Tél: 03 27 82 23 00

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Marcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
notamment les articles L 2213-1 et L 2213-6 ;

Vu le Code Pénal, notamment son article 610-5 ;

Considérant la demande en date du 06 octobre 2023
émanant de Monsieur et Madame SAVA Aurélie et
Jean-Pierre, sollicitant l'autorisation d'organiser un vide
grenier au n° 24 rue de la Liberté à Marcoing.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour
faciliter le déroulement de cette organisation,

Vide grenier 24 rue de la Liberté 59159 Marcoing.

Arrêté n° 2023-79
Affaires générales

Article 1: Monsieur et Madame SAVA Jean-Pierre et Aurélie sont autorisés à organiser un vide grenier - vide maison, de 10 heures 00 à 17 heures 00, le 28 et 29 octobre 2023 au 24 rue de la Liberté à Marcoing. Sera situé exclusivement sur votre propriété.

Article 2: Monsieur et Madame SAVA et Jean-Pierre et Aurélie, prendront les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des acheteurs et visiteurs.

Article 3: L'arrêté fera l'objet d'un affichage au niveau de l'accès à l'habitation, cet arrêté sera transmis à :

⇒ Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Marcoing,

⇒ Monsieur et Madame SAVA Jean-Pierre et Aurélie.

Fait à Marcoing, le 10 octobre 2023.

Le Maire,

Jean-Claude GUINET